

.../... O.M.S.	1 000	6574	40	P : 25 C : A :	Mmes Olry MM Morel - Baudet – Kruk
S.E.S.L.M. : sport	7 700	6574	40	P : 24 C : A :	Mmes Flament-Waton – Peycelon - Tasciyan MM. Chazal - Kruk
S.E.S.L.M. : musique	11 300	6574	311	P : 24 C : A :	Mmes Flament-Waton – Peycelon - Tasciyan MM. Chazal - Kruk
T.C.M.	2 000	6574	40	P : 29 C : A :	
U.J.S.M.	5 700	6574	40	P : 29 C : A :	
C.C.A.S	46 000	65736	520	P : 29 C : A :	

N° 2008-02 : SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS

RAPPORTEUR : M. SAUZET

Je propose au Conseil Municipal de bien vouloir voter les subventions suivantes examinées par la Commission Scolaire :

Commission	Associations	Montant proposé (en €)	Article budgétaire	Fonction	Votes	Ne prennent pas part au vote :
AFFAIRES SCOLAIRES	1 – Prévention Routière	338	6574	24	P : C : A :	
	2 – Centre de Ressources Pédagogiques	170	6574	213	P : C : A :	
	3 – C.F.A. "Les Mouliniers"	72	6574	24	P : C : A :	
	4 – A.G.O.C.E.	57 000	6574	255	P : C : A :	Mmes Couturier - Tasciyan - MM Barret - Chazal - De Montclos – Sabatier

- et d'inscrire les crédits nécessaires à leur dépense au budget.

Décision du Conseil Municipal : **POUR** : **Conformément au tableau suivant**
CONTRE :
Abstention :

Commission	Associations	Montant proposé (en €)	Article budgétaire	Fonction	Votes	Ne prennent pas part au vote :
AFFAIRES SCOLAIRES	1 – Prévention Routière	338	6574	24	P : 29 C : A :	
	2 – Centre de Ressources Pédagogiques	170	6574	213	P : 29 C : A :	

	3 – C.F.A. "Les Mouliniers"	72	6574	24	P : 29 C : A :	
	4 – A.G.O.C.E.	57 000	6574	255	P : 23 C : A :	Mmes Couturier - Tasciyan - MM Barret - Chazal - De Montclos – Sabatier

N° 2008-03 : AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

RAPPORTEUR : M. CHEVRIER

Comme le permet l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire (et ses Adjoints par délégation) à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements qui suivent dans l'attente de l'adoption du budget.

1°) Objet : Achat de 3 armoires de rangement pour le local archives de la Mairie.
La dépense sera inscrite : c/2184 Montant estimé TTC : **1 500 €**

2°) Objet : Centre Social : reprise de l'éclairage de la bibliothèque.
La dépense sera inscrite : c/2313 Montant estimé TTC : **9 000 €**

3°) Objet : Gymnase Malraux : remplacement de douches.
La dépense sera inscrite : c/2313 Montant estimé TTC : **4 500 €**

4°) Objet : Maternelle Grand Cèdre : mise en place d'un sol dur à proximité du sol souple des jeux.
La dépense sera inscrite : c/2313 Montant estimé TTC : **4 500 €**

5°) Objet : Ecole Primaire du Grand Cèdre : réfection des sanitaires.
La dépense sera inscrite : c/2313 Montant estimé TTC : **25 000 €**

6°) Objet : Crédits supplémentaires pour les travaux de la piscine.
La dépense sera inscrite : c/ 2313 opération n° 16 Montant estimé TTC : **5 000€**

Décision du Conseil Municipal : POUR : Unanimité
CONTRE :
Abstention :

N°2008-04 : SIGNATURE DU NOUVEAU PROTOCOLE 2008 – 2012 DU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DU SUD OUEST LYONNAIS ET DE LA CONVENTION DE MANDAT AVEC L'ASSOCIATION « SUD OUEST EMPLOI »

RAPPORTEUR : Mme FRECHETTE

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Sud Ouest Lyonnais (PLIE SOL), conclu pour une durée de six ans (2001 – 2007) vient d'arriver à son terme.

Du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2007, sur un objectif initial de 750 entrées, le PLIE a permis à 738 personnes d'intégrer un parcours d'insertion, soit un taux de réalisation de 98 %. Il a par ailleurs permis, sur un objectif de 35 % de « mises à l'emploi », à 200 personnes sans emploi et en difficulté sociale de retrouver un emploi durable ou une formation qualifiante, soit un niveau d'atteinte des objectifs de sortie positive de 76 %.

A l'aune du bilan de ces six années de fonctionnement, l'apport du PLIE du Sud Ouest Lyonnais sur le territoire a été clairement identifié. Il se synthétise à travers les sept plus value suivantes :

- La coordination des différentes politiques publiques liées à l'insertion et l'emploi sur le territoire du Sud Ouest Lyonnais,
- La mutualisation des interventions financières,
- Le développement d'une culture commune, des acteurs,
- L'organisation de parcours d'insertion caractérisés par un accompagnement réellement renforcé,
- L'ingénierie de projet contribuant au développement local,
- Le développement de liens avec les acteurs économiques,
- La professionnalisation des acteurs.

Toutefois, malgré ces avancées, le chômage et l'adéquation offre et demande d'emploi restent des enjeux persistants sur le territoire. De plus, d'autres problématiques restent particulièrement prégnantes : la mobilité, la faiblesse de l'offre de formation, le manque de liens avec le monde de l'entreprise entre autres.

A ce titre, depuis fin 2005, une nouvelle modalité de travail a été mise en place. Le Réseau pour l'Emploi du Sud Ouest Lyonnais (RESOL). De même il permet de proposer une aide spécifique aux entreprises qui rencontrent des difficultés importantes de recrutement, et facilite la circulation de l'information entre les structures de l'emploi du territoire.

Par ailleurs des opportunités de créations d'emplois existent notamment dans le secteur des emplois familiaux, ainsi que dans le cadre des clauses d'insertion dans les marchés publics.

Le nouveau protocole définit l'architecture (orientation, publics et objectifs) du PLIE, son mode d'organisation et sa montée en charge, pour les années 2008 – 2012. »

Je vous propose :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer :

- le nouveau protocole 2008 – 2012 du PLIE SOL, et
- la convention de mandat avec Sud Ouest Emploi,

de **lui donner** tous pouvoirs pour poursuivre l'exécution de ces nouvelles dispositions.

Décision du Conseil Municipal : POUR : Unanimité
CONTRE :
Abstention :

N°2008-05 : PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI – AVANCE A SUD-OUEST EMPLOI ET SUBVENTION ANNUELLE

RAPPORTEUR : Mme FRECHETTE

Comme il vient d'être précisé, la continuité de la mise en œuvre d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) intercommunal du sud-ouest lyonnais, vise à organiser plus efficacement le partenariat local pour favoriser l'insertion professionnelle des publics en difficulté, étant rappelé que l'adhésion à l'association Sud-Ouest Emploi a été décidée afin de lui confier la gestion du dispositif. La convention et le protocole d'accord, qui viennent d'être soumis à la délibération du Conseil Municipal, précisent les engagements financiers des villes concernées, du Conseil Général, du Conseil Régional, ainsi que les engagements au titre des fonds privés.

Dans le cadre du versement d'une avance remboursable de 14 400€ nécessaire dans l'attente des versements du Fonds Social Européen et de la demande de subvention 2008 sollicitée de 4 650 €, je vous propose :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention spécifique à l'avance remboursable de 14 400 €
- **d'accorder** la subvention annuelle 2008 de 4 650 €
- **de voter** les crédits nécessaires à inscrire au budget : - article 274 pour l'avance remboursable
- article 6574 pour la subvention.

Décision du Conseil Municipal : POUR : Unanimité
CONTRE :
Abstention :

N° 2008-06 : INDEMNITE DE COMPENSATION DE JOURS DE REPOS TRAVAILLES

RAPPORTEUR : M. BARRET

Le décret N° 2007-1597 du 12 novembre 2007 institue une indemnité compensant les jours de repos travaillés au titre de l'année 2007, au bénéfice des agents titulaires et non titulaires. Pour ceux soumis au titre III du statut général des fonctionnaires, l'application des dispositions du présent décret est subordonnée à une délibération de l'Assemblée délibérante.

Le décret limite par agent à 4 le nombre de jours pouvant être indemnisés. Les agents concernés qui souhaitent bénéficier de cette indemnité doivent en formuler la demande par écrit et être titulaire d'un compte épargne temps au 30 novembre 2007 ou en avoir demandé l'ouverture avant cette date.

Trois agents de la Commune pouvant prétendre à cette indemnité ont formulé par écrit le souhait de pouvoir en bénéficier.

Je vous propose :

- d'**accorder** cette indemnité à chacun d'entre eux sachant que les montants bruts forfaitaires d'indemnisation par jour et par agent sont les suivants :

Catégorie A : 125€

Catégorie B : 80€

Catégorie C : 65€.

- de **voter** les crédits nécessaires à la dépense qui seront inscrits au budget 2008 à l'article 64118.

Décision du Conseil Municipal : POUR : Unanimité
CONTRE :
Abstention :

N° 2008-07 : PROGRAMMATION D' ACTIONS DANS LE CADRE DU CONTRAT EDUCATIF LOCAL ANNEE 2007 - 2008

RAPPORTEUR : Mme FRECHETTE

La ville de La Mulatière a signé un Contrat Éducatif Local en janvier 2005, 4 actions ont été inscrites dans le cadre de la programmation pour l'année 2007 – 2008.

	Organisme	Intitulé	Coût total	Participation municipale	Subvention obtenue
1	Ville de La Mulatière	Cycles multi activités culturelles et sportives	5 250	4 450	800
2	Ecole du Grand Cèdre / Mairie de La Mulatière	L'enfant dans la Ville	16 550	11 050	5 500
3	Association des Centres sociaux et Culturels	Internet	8 195	7 195	1 000
4	Association des Centres sociaux et Culturels	Accompagnement scolaire	25 200	18 400	6 800
	Total		55 195	41 095	14 100

Les actions n° 1 à 3 ont fait l'objet d'une notification de subvention de 7 300€ de la part de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Je demande au conseil municipal **de bien vouloir** :

- inscrire au budget les crédits nécessaires à la dépense.
- donner son accord pour reverser à l'Association des Centres Sociaux et Culturels la subvention de 1000€ - mille euros - octroyée au titre de l'action n°3 « Internet », le CSC assurant directement la mise en œuvre de cette action.

Décision du Conseil Municipal : POUR : Unanimité
CONTRE :
Abstention :

N°2008-08 : AVENANT AUX MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX DE LA PISCINE

RAPPORTEUR : Mr CLAUSIER

Des travaux non prévus initialement dans les prestations à réaliser nécessitent de passer un avenant avec les entreprises concernées. La Commission d'appel d'offres réunie à cet effet s'est prononcée sur ces avenants. Toute augmentation du montant initial du marché de plus de 5% est soumise pour avis à la Commission d'appel d'offres.

Sur proposition de la Commission d'appel d'offres, je vous demande de bien vouloir **autoriser** Monsieur le Maire à signer les avenants nécessaires concernant à ce jour :

Pour la piscine : lot électricité : réfection de l'alarme incendie, suite aux recommandations de la Commission de sécurité. Montant prévu : 3 000€.

Décision du Conseil Municipal : POUR : Unanimité
CONTRE :
Abstention :

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire propose d'accepter une question supplémentaire visant simplement à modifier le tableau des effectifs du personnel titulaire en transformant un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Décision du Conseil Municipal : POUR : Unanimité
CONTRE :
Abstention :

N°2008-09 : modification du tableau des effectifs du personnel communal :

RAPPORTEUR : Mr BARRET

Je vous propose de modifier le tableau des effectifs du personnel communal et d'accepter la transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à effet du 1^{er} février 2008.

Cette transformation permet de faire bénéficier un agent de l'avancement de grade.

Décision du Conseil Municipal : POUR : Unanimité
CONTRE :
Abstention :

INFORMATIONS

QUESTIONS DIVERSES